

Fiche d'information

Les articles pour fumeurs

Voici, à l'intention des services de sécurité incendie, quelques points à aborder au sujet des articles pour fumeurs.

Les articles pour fumeurs, comme les cigarettes, les cigares, les pipes, les allumettes et les briquets, causent près de 400 incendies chaque année. Ils sont responsables d'un décès sur sept. De plus, les incendies allumés par des enfants, qui jouent avec des allumettes ou un briquet, représentent une cause importante de blessures et de mortalité chez les enfants de 6 ans et moins. Si on ajoute la négligence avec les allumettes et les briquets non utilisés pour fumer ainsi que les bougies, le nombre d'incendies augmente à 1 000 par année.

Conseils aux parents

- Ranger toujours les briquets et les allumettes hors de la vue et de la portée des enfants.
- Enseigner aux jeunes à ne pas jouer avec des allumettes et des briquets.
- Apprendre aux enfants à avertir un adulte lorsqu'ils trouvent des briquets et des allumettes.
- Surveiller les activités des enfants.
- Apprendre aux enfants quoi faire en cas d'incendie : comment sortir de la maison, ne pas se cacher, où se rassembler, quel numéro composer (9-1-1), etc.
- Dessiner un plan d'évacuation avec les enfants et s'exercer avec eux à évacuer.

Conseils généraux

- Ne jamais laisser sans surveillance une cigarette qui brûle dans un cendrier.
- Utiliser des cendriers sécuritaires. Une cigarette ne devrait pas basculer en dehors du cendrier.
- Ne jamais déposer un cendrier sur une surface instable, comme le bras d'un fauteuil.
- Vérifier les coussins du divan et ranger tous les articles pour fumeurs en lieu sûr avant de sortir, d'aller au lit ou lorsque des amis fumeurs quittent la maison.
- Ne jamais fumer au lit.
- Ne pas fumer si l'on a pris de l'alcool, des médicaments ou de la drogue, car moins alerte, on risque de s'endormir.
- Être vigilant si une personne malade ou handicapée fume au lit.
- Ne jamais vider le contenu d'un cendrier dans une poubelle sans avoir bien mouillé les mégots au préalable.
- Ne jamais fumer dans un local pouvant contenir des produits inflammables ou des solvants.

Questions suggérées pour discussion

- Y a-t-il des fumeurs à la maison? Fument-ils au lit?
- Connaissez-vous les risques associés aux articles pour fumeurs?
- Gardez-vous les allumettes et briquets hors de la portée des enfants?
- Vos enfants connaissent-ils les dangers des articles pour fumeurs?
- Savent-ils quoi faire s'ils trouvent des allumettes et des briquets?

Fiche d'information

Les articles pour fumeur

- Avez-vous des avertisseurs de fumée?
- Vérifiez-vous régulièrement s'ils fonctionnent?
- Y a-t-il un avertisseur de fumée dans la chambre d'une personne fumeuse?
- Savez-vous quoi faire en cas d'incendie? Avez-vous un plan d'évacuation? Connaissez-vous le point de rassemblement?

Information :

Conseil de prévention : *Fume, fumée, incendie...*

Autres fiches d'intérêt : *L'avertisseur de fumée*
 Le plan d'évacuation résidentiel